



Arlay, le 25 mai 2010

Monsieur le Président
Commission de Protection des Eaux
CPEPESC de Franche-Comté
3, rue Beauregard
25000 BESANCON

Réf./N°: SL/AM 5581/10
Objet : Réponse courrier du 5 mai 2010

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre courrier montrant l'intérêt que vous portez à la faune jurassienne pour laquelle nous sommes largement impliqués, quel que soit le classement de l'espèce considérée.

Dès lors qu'un délit en matière de chasse est commis, nous avons comme procédure de nous déterminer à partir du procès verbal, du moment qu'il nous a été transmis.

Nous ne manquerons donc pas de nous positionner par rapport à une infraction comme nous l'avons toujours fait au vu des actes juridiques et non d'un article de journal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,


Christian LAGALICE